# Palmolive Eco-Respect Douceur d'Amande

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement Règlement (EU) n°2015/830

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

Date : 01/03/2018 Révision : Version: 1.0

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

| | | |
|---|---|---|
| Forme du produit | : | Mélange |
| Nom du produit | : | Palmolive Eco-Respect Douceur d'Amande |
| Code du produit | : | B02971790000 |
| Type de produit | : | Détergent pour lavage de la vaisselle à la main |
| Autres moyens d'identification | : | Liquide |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | | |
|---|---|---|
| Principale catégorie d'utilisation | : | Produit de grande consommation |
| Utilisation de la substance/préparation | : | Détergent |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : | Liquide pour le lavage de la vaisselle à la main |

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Colgate Palmolive Services
9-11 rue du Débarcadère
92700 Colombes - FRANCE
T +33 01 4768 6000
colgate_sds@colpal.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | | |
|---|---|---|
| Numéro d'appel d'urgence | : | Colgate Palmolive Services : +33 (0)1 4768 6000 |
| Numéro d'appel d'urgence | : | ORFILA (INRS/FRANCE) : 01.45.42.59.59 |

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

| | |
|---|---|
| Irritation Cutanée, Catégorie 2 | H315 |
| Irritation Oculaire, Catégorie 2 | H319 |

Pour le texte intégral des phrases H : voir la section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P302+352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélanges

| Dénomination | Identificateur de produit | % | Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|---|---|
| Sel de sulfate d'alcool éthoxylé en C12-14 EO 2-3:1 | (Numéro CAS) 68891-38-3<br>(REACH-no) 01-2119488639-16 | 10 - 15 | Irritation Cutanée 2, H315<br>Lésions Oculaires 1, H318 |
| Diméthyl bétaïne de cocamidopropyle | (Numéro CAS) 61789-40-0 | 1 - 5 | Irritation Oculaire 2, H319<br>Aquatic Chronic 3, H412 |
| Acide lactique L | (Numéro CAS) 79-33-4<br>(Numéro CE) 201-196-2<br>(REACH-no) 01-2119474164-39 | 1 - 5 | Lésions Oculaires 1, H318<br>Irritation Cutanée 2, H315 |

Pour le texte intégral des phrases H : voir la section 16

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Non susceptible de se produire.

Premiers soins après contact cutané : Rincer à l'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Premiers soins après ingestion : Boire du lait ou d'eau. Ne pas faire vomir. Contacter un centre antipoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Produit chimique sec universel, CO2 (selon les circonstances d'incendie et les matériaux environnants).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable (solution aqueuse contenant une proportion majeure d'eau).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimiquement résistants.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter des lunettes de protection en cas de projection possible dans les yeux. Fournir les équipements de protection adéquats aux équipes de nettoyage.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer les déversements dès que possible en les récoltant au moyen d'un matériau absorbant. Rincer les résidus avec de grandes quantités d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de recommandations particulières.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver au-dessus du point de congélation. Stocker dans un endroit sec et frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible. Suivre les recommandations sur l'étiquetage.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Aucun vêtement spécial ou équipement de protection pour la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation. Pour les opérations de traitement et d'emballage lors desquelles un contact avec la peau ou les yeux est possible, il est recommandé de porter des lunettes de protection et des gants en caoutchouc. Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|---|---|
| État physique | : | Liquide |
| Aspect | : | Liquide translucide |
| Couleur | : | Incolore |
| Odeur | : | Caractéristique |
| Seuil olfactif | : | Aucune donnée disponible |
| pH | : | 3.5 |
| Taux d'évaporation relatif (butylacétate=1) | : | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : | Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative à 20 °C | : | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : | 1.03 |
| Solubilité | : | Entièrement miscible dans l'eau |
| Log Pow | : | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : | 650 cP (liquide fluide) |
| Propriétés explosives | : | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : | Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : | Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucun risque de réaction dangereuse.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale, cutanée, inhalatoire) : Non classé

| Palmolive Eco-Respect Douceur d'Amande | |
|---|---|
| DL50 orale | > 2 000 mg/kg de poids corporel (selon la contribution toxique des composants) |

Corrosion/irritation de la peau : Provoque une irritation cutanée.
pH : 3.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH : 3.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Éventuels effets nuisibles pour la santé humaine et symptômes : Ce produit n'a pas été testé dans son ensemble.

Autres informations : INGESTION : En cas d'ingestion accidentelle d'une petite quantité, des troubles/effets gastro-intestinaux transitoires peuvent survenir ; toutefois aucun effet nocif n'est à prévoir.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Palmolive Eco-Respect Douceur d'Amande | |
|---|---|
| Persistance et dégradabilité | Les agents tensioactifs de ce produit sont facilement biodégradables (série d'essais n° 301 de l'OCDE). |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface ou sur le sol.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Marchandises non dangereuses au sens des réglementations en matière de transport

| | | |
|---|---|---|
| UN-No. (ADR) | : | Non applicable |
| UN-No. (IMDG) | : | Non applicable |
| UN-No. (IATA) | : | Non applicable |
| UN-No. (ADN) | : | Non applicable |
| UN-No. (RID) | : | Non applicable |

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

| | | |
|---|---|---|
| Designation officielle de transport (ADR) | : | Non applicable |
| Designation officielle de transport (IMDG) | : | Non applicable |
| Designation officielle de transport (IATA) | : | Non applicable |
| Designation officielle de transport (ADN) | : | Non applicable |
| Designation officielle de transport (RID) | : | Non applicable |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

| | | |
|---|---|---|
| Classe de Danger au transport (ADR) | : | Non applicable |

**IMDG**

| | | |
|---|---|---|
| Classe de Danger au transport (IMDG) | : | Non applicable |

**IATA**

| | | |
|---|---|---|
| Classe de Danger au transport (IATA) | : | Non applicable |

**ADN**

| | | |
|---|---|---|
| Classe de Danger au transport (ADN) | : | Non applicable |

**RID**

| | | |
|---|---|---|
| Classe de Danger au transport (RID) | : | Non applicable |

### 14.4. Groupe d'emballage

| | | |
|---|---|---|
| Groupe d'emballage (ADR) | : | Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : | Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : | Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN) | : | Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID) | : | Non applicable |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

| | | |
|---|---|---|
| Dangereux pour l'environnement | : | Non |
| Polluant marin | : | Non |
| Autres informations | : | Pas d'informations complémentaires disponibles |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Acheminement par transport terrestre

Non applicable

#### 14.6.2. Acheminement par voie maritime

Non applicable

#### 14.6.3. Acheminement par voie aérienne

Non applicable

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Non applicable

#### 14.6.5. Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Aucune restriction de l'annexe XVII du règlement REACH

Ne contient aucune substance candidate REACH.

Ne contient aucune substance de l'annexe XIV REACH.

Autres informations, restrictions et règlements : Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

### 15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16 : Autres informations

Autres informations : Le certificat d'analyse de ce lot précise le pourcentage en poids de produit actif. - Cette fiche de données de sécurité complète les mentions figurant sur l'emballage. Les instructions d'emploi et les avertissements mentionnés sur l'emballage, notamment, doivent être observés. - Ces informations sont basées sur les meilleures connaissances de Colgate-Palmolive au moment de la publication de la présente fiche de données de sécurité et sont fournies de bonne foi. Toutefois, la Société ne peut garantir leur précision, leur fiabilité et leur exhaustivité. Par conséquent, la Société décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages découlant de l'utilisation des présentes données. - Les conditions d'utilisation et de manipulation étant hors de contrôle de Colgate-Palmolive, la Société décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles prévues. - Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne constituent aucun type de contrat ou d'engagement commercial.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH :

| | |
|---|---|
| Aquatic Chronic 3 | Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique, catégorie 3 |
| Irritation Cutanée 2 | Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 |
| Irritation Oculaire 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| Lésions Oculaires 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

SDD UE (Annexe II du règlement REACH)

*Les présentes informations sont basées sur l'état de nos connaissances et visent à décrire le produit aux fins d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement. Par conséquent, elles ne doivent pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.*